

Afficher le communiqué

| | |
|---|---|
| Titre : | Accord entre la Guilde et l'American Federation of Musicians - « Une entente historique ! » - Luc Fortin, président |
| N° de la requête : | 225893 |
| N° de bordereau : | 1541568-1-1 |
| Langue : | Français |
| Statut : | Diffusé |
| Heure de diffusion (HE) : | 16/03/16 7 h 00 |
| Version : | 2 de 2 |
|  Accès restreint : | Non |

Accord entre la Guilde et l'American Federation of Musicians - « Une entente historique ! » - Luc Fortin, président

MONTRÉAL, le 16 mars 2016 /CNW Telbec/ - Après des années de revendications suivies d'un référendum en juin 2014 par lequel les musiciens québécois s'étaient prononcé en faveur de la désaffiliation de l'American Federation of Musicians (AFM), la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) annonce la conclusion d'une entente de principe avec l'AFM reconnaissant *de facto* le statut particulier du Québec et de ses musiciens, au bénéfice de tous. Cette entente, d'une durée minimale de quatre ans, permettra à la Guilde de recevoir annuellement un financement qui a pour effet de diminuer à près de la moitié son coût d'affiliation, sans aucune réduction de services. De plus, l'AFM s'engage dorénavant à s'assurer que les membres de la Guilde aient accès, en français, aux documents les concernant, notamment ses statuts et règlements, son site Internet, etc.

« Il s'agit d'une entente historique! Non seulement on reconnaît la spécificité québécoise, mais l'accord ne comporte que des bénéfices pour nos membres qui conservent tous les avantages du regroupement, à bien meilleur coût. Les nouvelles marges de manœuvre financières obtenues nous permettront d'encore mieux adapter les services aux membres à la réalité d'ici. Nous sommes très heureux de ce dénouement qui renouvelle notre partenariat de solidarité avec nos collègues canadiens et américains », a déclaré M. Luc Fortin, président de la GMMQ.

Au cours des prochaines semaines, l'entente de principe fera l'objet d'un processus de consultation des membres en prévision de son adoption officielle par l'assemblée générale de la Guilde qui se tiendra le 31 mars. Pour sa part, le comité exécutif de l'AFM adoptera formellement le texte lors de sa réunion prévue le 26 mars. Ce processus permettra la conclusion définitive de ces négociations auxquels plusieurs intervenants ont participé. « Ce difficile épisode de notre histoire commune nous aura finalement permis de mieux nous comprendre, de bien saisir les différences entre nos réalités respectives et de nous épauler mutuellement pour trouver avec nos collègues américains et le président Ray Hair, dont nous saluons l'ouverture, une solution avantageuse pour tous. Cette page est dorénavant tournée! », ont déclaré conjointement M. Alan Willaert, président de la Conférence canadienne des musiciens et M. Fortin, président de la GMMQ.

À propos de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ), qui compte près de 3200 membres, a pour mission de représenter et défendre les intérêts moraux, sociaux et économiques des musiciens professionnels afin que leur apport à la société soit reconnu à sa juste valeur. Association et syndicat professionnel, la Guilde a notamment pour mandat d'établir les conditions de travail minimales des musiciens et de négocier les ententes collectives avec les producteurs et associations de producteurs.

SOURCE : Guilde des musiciens et musiciennes du Québec

Renseignements :

et demandes d'entrevues: Amélie Laperrière, Coordinatrice aux communications, (514) 842-2866 poste 229, communications@gmmq.com